

RÉSUMÉ

La place des chambres de commerce dans les réseaux constitués par les organisations patronales françaises d'assurances (années 1890-1930) : Image – Influence – Expertise

Raymond Dartevelle
Université Paris 1 – IDHE-CNRS (UMR 8533)

Les organisations patronales françaises d'assurances et les syndicats d'agents généraux construisent à compter des années 1890-1900 des liens privilégiés avec les chambres de commerce. Cette relation privilégiée vise avant tout à répondre à un déficit d'image de l'industrie des assurances, d'influence politique et à faire valoir une capacité d'expertise propre à l'industrie des assurances. Cette situation conduit le Comité général des assurances (créé en 1925) à constater dès juin 1928, par la voix de son secrétaire général Max Hermant (1892-1943) – membre du Conseil national économique en 1932 –, combien « ...l'idée de l'assurance, dans sa portée philosophique, sociale et économique, est en réalité trop peu connue, combien l'organisation même de cette industrie, ses efforts, ses progrès, son caractère moderne, le rôle qu'elle joue dans l'économie nationale et dans l'expansion française au dehors sont ignorés ».

Dès lors, comment et sous quelles formes se manifestent la collaboration avec les chambres de commerce, les alliances nouées avec les autres organisations collectives et le jeu des acteurs. Conduisent-ils à faire évoluer, voire transformer l'organisation et la fonction même des groupements patronaux d'assurances, de telle sorte que l'on passe d'une représentation d'intérêts spécifiques et corporatistes à une collaboration davantage fondée sur la défense d'intérêts plus généraux ? Est-elle perceptible grâce à une analyse des discours produits par l'institution (travaux des commissions, rapports) ? Quelle est en retour la place acquise par les groupements patronaux d'assurances dans leur volonté de légitimation, de reconnaissance et d'expertise ?

1 – L'insertion des organisations patronales d'assurances dans la nébuleuse des organisations collectives politico-économiques

Avant la Grande Guerre, les organisations patronales d'assurances ont noué de nombreux liens informels et stratégiques au sein des principaux groupements politico-économiques (Comité d'études et de défense fiscale, Union des intérêts économiques, notamment), des partis politiques (plus précisément avec l'Alliance républicaine démocratique) et des corps intermédiaires (de façon privilégiée avec les chambres de commerce et leur comité central). Plus tard durant les années 1926-1927 d'autres liens se tissent avec la Confédération générale de la production française (CGPF), en matière de collaboration à l'organisation scientifique du travail. Quatre raisons essentielles expliquent ces rapprochements : la lutte contre toute forme de monopole d'Etat et de fiscalité abusive ; la défense de la liberté commerciale ; la reconnaissance politique grâce à une expertise en matière assurancière ; la valorisation de l'image publique de l'industrie des assurances pour favoriser son expansion commerciale. Ces liens se sont constitués et renforcés grâce aux actions décisives d'acteurs majeurs, comme Guillaume Cerise (1847-1919), Ferdinand Matignon (1846-1927) ou Lucien Delmas (1858-1931). Membre pour le second de la chambre de commerce de Paris, directeurs de compagnies d'assurances réputées (Union, Phénix, Préservatrice), ils ont présidé aux destinées de l'Union syndicale des compagnies d'assurances à primes fixes (1895), de l'Assemblée plénière des compagnies d'assurances contre l'incendie (1906) et de la Réunion des assureurs contre les accidents du travail (1901). L'ampleur de cette nébuleuse s'explique aussi la quasi absence de relais au Parlement, à l'exception des commissions parlementaires et extra parlementaires et du groupe républicain des intérêts économiques créé en 1912.

2 – La pratique de la défense des intérêts professionnels de l'industrie des assurances au sein des chambres consulaires

Avant la création d'une structure patronale fédérale de l'industrie des assurances (1925) la défense des intérêts professionnels est fréquemment relayée par les chambres consulaires, de telle sorte que l'approche souvent corporatiste des organisations patronales prend du fait de ces intermédiaires une dimension plus générale de défense de valeurs économiques nécessaires au développement du commerce des assurances. Nous porterons une attention plus précise à deux pratiques qui couvrent un vaste champ revendicatif autant relevant des aspects techniques, administratifs et réglementaires que fiscaux. D'une part, celle des pétitions de syndicats d'agents, chambres et d'unions syndicales qui sollicitent les chambres consulaires de province afin de transmettre aux pouvoirs publics leur refus du monopole ou de l'assurance obligatoire, et celle de l'implication directe des représentants des organisations patronales d'assurance au sein des chambres de commerce. Celle-ci donne lieu sur les grands sujets assuranciers à des « Avis » et « Rapports » détaillés présentés au nom de commissions, notamment celle de législation commerciale et industrielle (pour la chambre de commerce de Paris), sur l'analyse des projets de lois en débat au Parlement. Certains Rapports sont suivis de délibérations adoptées par les chambres de commerce et transmis aux pouvoirs publics. Si la première pratique relève d'une forme d'engagement politique dans l'espace public et auprès d'organisations collectives, la deuxième illustre une forte implication des organisations patronales d'assurance dans les grands débats sociétaux : accidents du travail, invalidité, logement, crédit, impôt sur le revenu, etc.

3 – L'expansion de l'assurance et la formation des assureurs : deux objectifs des organisations patronales soutenus par la chambre de commerce de Paris

En raison d'un objectif d'expansion internationale des assurances et de la faible dynamique entrepreneuriale relevée au début des années 1920 par Paul Sumien (1870-1960), directeur du contrôle des assurances privées au ministère du Travail, les organisations patronales d'assurances ont tissé des liens durables avec des organismes publics et parapublics, voire privés. Nous en étudierons certains aspects particulièrement significatifs. Soutenues depuis leur création et en étroite relation avec la chambre de commerce de Paris, ces structures, notamment l'Association nationale d'expansion économique - ANEE (1915) et l'Office national du commerce extérieur - ONCE (1898), dont la finalité est de favoriser la conquête de marchés extérieurs, permettent aux organisations patronales d'assurances de bénéficier de la construction d'un dispositif d'information économique et de renseignements commerciaux sur les marchés et de renforcer peu à peu leur propre expertise. Le Comité général des assurances (1925) reçoit ainsi des informations régulières provenant directement des attachés commerciaux lui permettant de constituer une très utile documentation. Enfin, cette volonté d'expansion économique et commerciale, nécessite aussi d'améliorer la formation des employés et cadres de l'assurance alors que se développe l'organisation scientifique du travail (OST) et que l'avance allemande dans le domaine commercial est fréquemment rappelée dans les congrès sur l'enseignement technique et commercial. Nous examinerons ainsi les liens noués par les organisations patronales d'assurances avec les écoles commerciales dont beaucoup d'entre elles dépendent alors de la chambre de commerce de Paris. On s'intéressera plus particulièrement à l'Institut commercial de Paris (1884), l'Ecole de législation professionnelle et l'Ecole commerciale de l'avenue Trudaine (1863).